

# COMITÉ SYNDICAL

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

**PRÉSENTS** : Annie MEURIAU, Gérard BERTHIER, Robert SERPOL, Sébastien VIGNAND (Arvière-en-Valromey), Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Evelyne SERPOL (Champagne-en-Valromey), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Éric PILLARD (Ruffieu), Yves BERT, Jean-François DUCRUET (Talissieu), Pauline GODET, Marc CHARVET, André BOLON (Valromey-sur-Séran).

**ABSENTS / ABSENTS EXCUSÉS** : Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey), Frédérique GARIN (Valromey sur Seran) : pouvoir donné à André BOLON, Jean-François MARTINE (Valromey sur Seran) : pouvoir donné à Pauline GODET, Fabien BRASSARD (Valromey sur Seran) : pouvoir donné à Marc CHARVET

**Secrétaire de Séance** : Jean-François DUCRUET

### 1. Approbation du procès-verbal des séances du 6/03/2019 et du 10/04/2019.

Le procès-verbal des séances du 6/03 et du 10/04 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Médiathèque du Valromey : modification du règlement intérieur (tarifs, horaires d'ouverture). Convention de partenariat avec le Département.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité sur les points suivants :

Modification du règlement intérieur de la médiathèque à compter du 01/07/2019 :

- ouverture au public le mercredi et le jeudi de 9h à 12h (au lieu de 10h à 12h), soit 2 heures d'ouverture en plus, portant ainsi l'ouverture totale à 14 heures hebdomadaires ;
- gratuité pour les jeunes de 12 à 18 ans, pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Signature d'une convention de partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la médiathèque pour une durée de trois ans. Le SIVOM du Valromey s'engage à :

- consacrer pour la médiathèque un local d'une surface minimum et accessible aux personnes en situation de handicap,
- allouer un budget d'acquisition et un budget destiné à l'action culturelle de la médiathèque,
- mettre à disposition un ordinateur et une connexion internet afin de permettre l'accès aux catalogues de la DLP,
- désigner une personne responsable de la médiathèque, correspondante de la DLP,
- communiquer une fois par an la liste des personnes travaillant dans la médiathèque,
- faciliter par tout moyen les déplacements des membres de l'équipe (formation, échanges de documents, réunion...)
- renouveler à minima deux fois par an le fonds d'ouvrages et du fonds média prêtés par le Département,
- voter un règlement intérieur affirmant le libre accès pour tous à la médiathèque.

### 3. Observatoire astronomique : point sur les travaux, avenant au CCAP.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité sur les points suivants :

Construction d'un planétarium : avenant au CCAP

Par délibération du 10/04/2019, la date de fin d'exécution du chantier a été reportée au 07/06/2019. Cependant, le délai étant jugé trop juste, elle est repoussée au 14/06/2019.

Construction d'un planétarium : avenant au lot n° 5 « Projection »

Modification des prestations du marché avec l'entreprise IMMERSIVE ADVENTURE sans incidence financière :

- achat d'un haut-parleur d'une plus faible puissance (100W) mais suffisante pour 1 100 € HT
- achat d'une tablette paramétrée avec le logiciel Spacecrafter pro pour 900 € HT.

#### **4. Travaux dans la maison de pays – demandes de subvention Dotation territoriale et CAF de l'Ain.**

Suite à la demande de l'association AIN'TERLUDE en BUGEY de pouvoir agrandir l'espace de la maison des jeux et de rénover les locaux existants et suite au réaménagement du 2<sup>ème</sup> étage de la maison de pays, l'assemblée décide :

- de mettre à disposition de l'association AIN'TERLUDE en BUGEY le bureau précédemment occupé par le syndicat mixte SERAN et par le SIEBV, d'une surface de 43 m<sup>2</sup>, libérant ainsi le bureau actuel d'AIN'TERLUDE en BUGEY pour une extension de la maison des jeux ;
- de rafraîchir les murs, de la maison des jeux ainsi que le hall et les sanitaires ;
- d'équiper les fenêtres de brise-soleil orientables et de films solaires de manière à limiter et réguler les apports solaires.

Le montant des travaux est de 13 069.05 € HT, financés de la manière suivante :

- Aide à l'investissement de la CAF de l'Ain (50% sous forme de subvention et 50% sous forme de prêt sans intérêt) et au taux de 40%, soit : 5 227.62€ au total.
- Subvention du Département dans le cadre de la dotation territoriale : 3 267.26 €
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 4 574.17 €

#### **5. Travaux dans les bâtiments scolaires.**

L'assemblée prend note que les travaux des espaces communs des écoles de Haut Valromey (rénovation de la façade) et de Virieu le Petit (changement d'une partie de la couverture) sont différés en 2020.

Seuls seront réalisés en 2019 ceux concernant le bâtiment de Talissieu : rénovation du bâtiment. Budget prévisionnel pour le SIVOM de 36 210 € TTC (à déduire les subventions estimées à 19 876 € et le FCTVA estimé à 6 257 €), soit une part résiduelle à charge du SIVOM de 10 078 € TTC.

À l'unanimité, le comité syndical valide les points suivants :

- Modification de la répartition des m<sup>2</sup> entre la commune de Talissieu et le SIVOM du Valromey et réajustement de la répartition des charges des espaces communs.
- Désignation de la commune de Talissieu comme maître d'ouvrage de cette opération.

#### **6. Projet Hêtre libre : avancement du dossier.**

Considérant que le plan d'eau n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où un arrêté municipal, en date du 3/08/2000, en interdit la baignade, le comité syndical, à l'unanimité, décide du déclassement du bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé.

#### **7. Attribution de subventions**

L'assemble accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association VALMUSE sur l'exercice 2019.

#### **8. Information sur les décisions prises par le Président.**

- Fabrication et pose d'une passerelle extérieure pour le T500 (Métallerie du Bugey) : 8 940.00 € TTC
- Fourniture et pose d'une porte sécurisée dans le T600 (Cédric LYVET) : 1 296.00 € TTC
- Déplacement du poteau d'incendie (SODEVAL) : 1 015.60 € TTC
- Travaux paysagers observatoire (AC Paysages) : 768.00 € TTC
- Remplacements hublots sanitaires bâtiment d'accueil (COURRIER Électricité) : 387.60 € TTC
- Achat film planetarium (RSA COSMOS) : 3 624.00 € TTC
- Achat plaque financeurs planetarium (6ème SENS) : 70.80 € TTC
- Achat plaque « Anne-Marie LAGRANGE » (6<sup>ème</sup> SENS) : 54.00 € TTC

#### **9. Questions diverses.**

- Le conseil communautaire de la CCBS a délibéré sur le jugement du TA de Lyon en faveur du SIVOM du Valromey.
- Le prochain comité syndical aura lieu le 25/06.

**La séance est levée à 22h00.**

**Le Président,**  
Marc CHARVET